

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **7 octobre 2019** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-10
5899**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 6.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2** - Acceptation des dépenses
 - 6.3** - Armoires pour la salle des métiers au sous-sol
 - 6.4** - Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)
 - 6.5** - Entente de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur les immeubles 4 501 156, 4 501 045 et 4 501 167
 - 6.6** - Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2020
 - 6.7** - Transfert du fonds de roulement
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 7.2** - Subvention Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Mégantic - Dossier # 00028397-1-30040-(05)-2019-07-22-56
 - 7.3** - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Dossier : 2019-30040-05-0384
 - 7.4** - Transfert pour dépenses de voirie
 - 7.5** - Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 8.1** - Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
 - 8.2** - Organisation municipale de la sécurité civile
- 9 - LOISIRS-TOURISME**
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1** - Adoption règlement no : 2019-09 sur les systèmes d'alarme
 - 11.2** - Adoption règlement no : 2019-10 relatif au stationnement

12 - VARIA

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

13 - CORRESPONDANCE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2019-10 5900 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-10 5901 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de septembre 2019.

Construction : 2
Rénovation : 1
Captage d'eau : 3
Installation septique : 2
Lotissement : 1
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : 1
Certificat d'autorisation - autres : 1
Certificat d'autorisation de démolition : 1

Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun

- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2019-10
5902**

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2019-10
5903**

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2336 au chèque no. 2372 pour un montant total de 71 661.38\$

Salaires: chèque no. 2446 au chèque no. 2464 pour un montant total de 8 678.51\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 251.98\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 102.82\$

ADOPTÉE

**2019-10
5904**

6.3 - Armoires pour la salle des métiers au sous-sol

La Municipalité a demandé 2 soumissions pour des armoires de rangement pour la nouvelle salle des métiers au sous-sol.

1- Armoires Géroby Inc au montant de 4 721,00\$ plus taxes;

2- Les Armoires Saint-Romain Inc au montant de 5 300,00\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu par la majorité des membres du conseil, d'accepter la soumission d'Armoires Géroby Inc au montant de 4 721,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2019-10
5905**

6.4 - Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)

Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)

ATTENDU QUE:

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

-La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu par la majorité des membres du conseil de produire la programmation de travaux et de la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement pour les travaux réalisés.

ADOPTÉE

2019-10 5906 6.5 - Entente de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur les immeubles 4 501 156, 4 501 045 et 4 501 167

La firme de Desjardins Dumesnil, notaires a été mandatée par Hydro-Québec afin de rédiger l'acte de servitude concernant les immeubles 4 501 156 (route 214), 4 501 045 (rue St-Ambroise) et 4 501 164 (rue du Parc).

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal, d'autoriser le maire, Jacques Bergeron et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Sylvia Roy a faire la signature de l'entente de servitude en faveur d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2019-10 5907 6.6 - Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2020

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance municipale, sans les protections additionnelles, avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, au montant de 13 390\$

ADOPTÉE

2019-10 5908 6.7 - Transfert du fonds de roulement

La Municipalité de Milan désire faire un transfert du compte Avantage Entreprises ET4 (Fonds de roulement) au compte épargne avec opération au montant de 100 000.00\$.

ATTENDU que la Municipalité a effectué des travaux d'amélioration sur ses infrastructures (sortie de secours et salle des métiers au sous-sol du centre communautaire);

ATTENDU que ces travaux sont subventionnés par la TECQ;

ATTENDU que la Municipalité attend un encaissement de la TECQ de 114 997\$ en mars 2020;

ATTENDU que les transferts seront faits dès que le dépôt sera effectué au compte épargne avec opération en 2020;

ATTENDU que la Municipalité a besoin de liquidité pour payer les fournisseurs de ces travaux;

ATTENDU qu'un montant de 103 690.00\$ est disponible au compte Avantage Entreprises ET4 (Fonds de roulement).

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'accepter le transfert temporaire du compte Avantage Entreprises ET4 (fonds de roulement) au montant de 100 000.00\$ au compte épargne avec opération en attendant le dépôt du Programme TECQ.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de septembre 2019.

2019-10 5909 7.2 - Subvention Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Mégantic - Dossier # 00028397-1-30040-(05)-2019-07-22-56

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration
Circonscription électorale de Mégantic
Dossier # 00028397-1-30040-(05)-2019-07-22-56

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Douglas E. McCaffery, appuyée par René Turcotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Milan approuve les dépenses d'un montant de 10 000,00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-10 5910 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Dossier : 2019-30040-05-0384

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Dossier : 2019-30040-05-0384

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 132 844\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Daniel La Boissière appuyé par Bernard Grenier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Milan informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs

du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

**2019-10
5911 7.4 - Transfert pour dépenses de voirie**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu par la majorité des membres du conseil, de prendre un montant de 21 199,64\$ du poste budgétaire # 55 16901 000 (Revenus reportés - carrière et sablière) et de le transférer aux postes budgétaires # 02 32000 521 (Travaux de pelle) un montant de 992,13\$ et au # 02 32000 621 (Achat gravier) un montant de 20 207,51\$, pour des travaux effectués dans le chemin de la Yard.

ADOPTÉE

**2019-10
5912 7.5 - Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales**

Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Milan désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Granit a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu par la majorité des membres du conseil QUE la municipalité de Milan autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

**2019-10
5913 8.1 - Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres**

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Milan reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Milan désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Bernard Grenier appuyé par René Turcotte unanimement résolu :

QUE Sylvia Roy soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-10 5914 8.2 - Organisation municipale de la sécurité civile

Organisation municipale de la sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Milan reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal QU'UNE organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants:

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous:

Membres du CCMU

Maire/Porte-parole	Jacques Bergeron
Substitut	Bernard Grenier
Coordonnateur des mesures d’urgence	Sylvia Roy
Coordonnateur adjoint	Mylène Legendre
Services de sécurité incendie	Éric Côté
Substitut	
Sécurité des personnes (Police)	
Substitut	
Travaux publics/Transport	Michel Bureau
Substitut	Martin Dumont
Communications	Bernard Grenier
Substitut	
Services aux sinistrées	René Turcotte
Substitut	Linda Therrien
Administration/Finances et Registre des opérations	Mylène Legendre
Substitut	Sylvia Roy

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

11 - LÉGISLATION

2019-10
5915

11.1 - Adoption règlement no : 2019-09 sur les systèmes d'alarme

Adoption règlement no : 2019-09 sur les systèmes d'alarme

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement no: 2019-09;

QUE l'inspecteur en bâtiment, son adjoint, l'inspecteur municipal, son adjoint et, en leur absence ou en cas d'incapacité, le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur des travaux publics, son adjoint constituent les officiers responsables de l'application desdits règlements.

ADOPTÉE

2019-10 5916 11.2 - Adoption règlement no : 2019-10 relatif au stationnement

Adoption règlement no : 2019-10 relatif au stationnement

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement no: 2019-10;

QUE l'inspecteur en bâtiment, son adjoint, l'inspecteur municipal, son adjoint et, en leur absence ou en cas d'incapacité, le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur des travaux publics, son adjoint constituent les officiers responsables de l'application desdits règlements.

ADOPTÉE

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2019-10 5917 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 novembre à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

- Invitation 5e colloque Défi 2025
- Demande de commandite - Bolides en ville!
- Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

2019-10 5918 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-10 5919 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire